

## Convention de mise à disposition équipement communautaire salle informatique France services à Feurs

### Entre

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST (CC Forez-Est)**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public située dans le département de la Loire, ayant son siège social sis à FEURS (Loire), 13 Avenue Jean Jaurès, dont le numéro S.I.R.E.N. est 200 065 894,

Représentée par Monsieur VERICEL Pierre agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022,

### D'une part

### Et

**L'ASSOCIATION PROMOTION SANTE AUVERGNE RHONE-ALPES** située dans le département de la Loire, au 26 avenue de Verdun, 42000 SAINT-ETIENNE, dont le numéro S.I.R.E.T. est 32339016100160,

Représentée par ....., agissant en sa qualité de ....., et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

### D'autre part

**Contexte** : L'association promotion santé Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du projet Numéric'âge organisé à Feurs, met en place un projet intergénérationnel dans lequel des jeunes sensibilisés accompagnent des personnes âgées dans la découverte des outils numériques et de leur utilisation.

5 séances sont programmées les mercredis 13, 20, 27 novembre, 4 et 11 décembre 2024.

Pour réaliser ces ateliers, le service inclusion numérique de la CC Forez-Est met à disposition de l'association promotion santé Auvergne Rhône Alpes, la salle informatique des locaux France services de Feurs, celle-ci équipée de 8 ordinateurs et 1 copieur, pour une période allant du 13 novembre au 11 décembre 2024 inclus.

### Article 1 : Modalités générales

La CC Forez-Est assure la mise à disposition de la salle informatique des espaces France services de Feurs équipés de 8 ordinateurs et 1 copieur pour une période allant du 13 novembre au 11 décembre 2024 inclus.

### Article 2 : Tarifs et modalités de paiement

La mise à disposition intervient à titre gracieux pour toute la période désignée ci-dessus.

### Article 3 : Modalités particulières

Le parc informatique devra être rendu dans l'état initial. L'accès à la salle informatique sera assuré par un agent de la CC Forez-Est, présent lors des séances.

L'association promotion santé Auvergne Rhône-Alpes s'engage à :

- désinstaller tout logiciel, installé pour ses besoins, n'appartenant pas à la CC Forez-Est,
- respecter les dispositions de la loi française et de la charte de l'utilisateur affichée dans les locaux.

### Article 4 : Matériel

L'association promotion santé Auvergne Rhône-Alpes s'engage à prendre en charge les dépenses de remise en état des équipements en cas de dégradations liées à cette mise à disposition.

Fait à Chazelles-sur-Lyon  
Le Président  
Pierre VERICEL

Le représentant de l'association

.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240827-156-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2024